



Droits de succesion apres le deces d'epoux

Par **mada**, le **26/05/2008** à **17:10**

J'ai 33 ans, je suis roumaine, depuis 7 ans (2002) je vis avec un homme de nationalité française au Maroc. Depuis 2005 nous sommes pacsés. Maintenant on veut se marier et éventuellement avoir un enfant mais vu que mon conjoint a 30 ans de plus-63 ans- j'aimerais savoir quelles sont mes droits de succession vu que il a eu un mariage 20 ans avant pendant 13 ans d'où nous sommes résultés 2 enfants majeures aujourd'hui.

Je voulais savoir vu que il ne possède pas une maison si j'ai le droit à une partie de sa retraite et comment ça se calcule, si une partie et en quel pourcentage revient à son ex-femme, et si nous avons un enfant quelle sont ses droits;
MERCI.

Par **Visiteur**, le **26/05/2008** à **22:42**

Bonsoir,

Si vous vous mariez, vous devenez bénéficiaire de la réversion, partagée entre son ex-femme (non remariée) et vous selon plusieurs conditions...

L'âge minimum requis pour bénéficier d'une réversion sera sans condition d'âge à partir de 2011.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources

DES INFOS ici.

http://www.cfdt.fr/pratique/vie_quotidienne/vie_pratique/pensions_reversion.htm

Cordialement